



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU MARDI 04 FEVRIER 2020**

**L'an deux mille dix-neuf, le mardi 4 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpelles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, le Président.**

**Etaient Présents :**

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine

**Suppléant(s) en situation délibérante :**

Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur PETIT Dominique, Madame BOUTE Marie-Thérèse, Monsieur DE RYCKE Régis

**Excusés :**

Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DELORME Luc, Madame MOULET Valérie, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Madame MICHEL Monique, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Madame BENOIT Florence, Madame RICHARD Gisèle

**Absents :**

Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame PASSERON Agnès, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Madame LETERRIER Carine, Madame VO VAN Danielle, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur PRAYER Pascal

**Pouvoirs :**

Madame MOULET Valérie a donné pouvoir à Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTHE Frédéric a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame MICHEL Monique a donné pouvoir à Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Monsieur DUCHEZEAU Yves a donné pouvoir à Madame VILLIERS Nadine, Madame CHANTRAIT Françoise a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur SABY Bernard, Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur VERBRUGGE Christophe

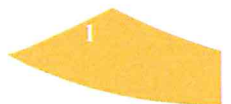
Nombre de délégués en exercice : 58
Présents : 35      Votants : 43      Pouvoirs : 8      Absents : 12      Excusés : 11
Date de convocation : 28 janvier 2020

Le quorum étant atteint, la Secrétaire de séance désignée, le Conseil peut valablement délibérer. Il accepte l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour de séance relative à la cession au Département de la parcelle de la ZAE.

**A – APPROBATION DE PV DE SEANCES**

**B – 1) Séance de Conseil du 16 décembre 2019**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de séance est approuvé à l'unanimité.



## **B – DECISIONS**

Le Président rend compte de deux décisions qu'il a été amené à prendre.

### **B – 1) Attribution du marché de nettoyage**

Il a été décidé d'attribuer le marché de nettoyage des locaux et vitreries à :  
Lot 1 « locaux administratifs de la Communauté de communes » (nettoyage bi-hebdomadaire) à SUN SERVICE SAS pour un montant de 8 284 Euros HT ;  
Lot 2 « locaux Espace de Santé » (nettoyage quotidien) à SUN SERVICE SAS pour un montant de 11 066 Euros HT.

### **B – 2) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre du chantier de la maison des promenades**

Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise No Man's Land :  
Phase 1 « étude préliminaire de programmation et d'esquisse » pour un montant de 21 250 € HT ;  
Phase 2 « mission de Maîtrise d'œuvre » pour un pourcentage de 8.40% du montant des travaux ;  
Mission OPC pour un pourcentage de 2.5 % du montant HT des travaux.

## **C – DELIBERATIONS**

### **C – 1) Approbation du Compte de gestion 2019 Budget principal**

Le résultat de la section de fonctionnement est de 345 534.42€, celui de la section d'investissement de -1 444 577.67€ et, compte tenu des excédent antérieurs, le résultat global de clôture atteint 3 183 206 Euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion 2019, tel qu'il lui est proposé et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Comptable du Trésor.

### **C – 2) Approbation du Compte de gestion 2019 Budget Annexe SPANC**

Le résultat de la section de fonctionnement est de 3 413.65€, celui de la section d'investissement de 13 894.61€ et, compte tenu des excédent antérieurs, le résultat global de clôture atteint 146 724.05 Euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion 2019, tel qu'il lui est proposé et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Comptable du Trésor.

### **C – 3) Approbation du Compte de gestion 2019 Budget Annexe ZAE de CHOYAU**

Le déficit de la section de fonctionnement est de -5 908.35€, celui de la section d'investissement de -58 026.22€ et, compte tenu des excédent antérieurs, le déficit global de clôture atteint -479 909.57 Euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion 2019, tel qu'il lui est proposé et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Comptable du Trésor.

### **C – 4) Approbation du Compte de gestion 2019 Budget Port de Bray-sur-Seine**

Le résultat de la section de fonctionnement est de 11 864.26€, celui de la section d'investissement de 0.00€ et, compte tenu des excédent antérieurs, le résultat global de clôture atteint 14 846.86 Euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion 2019, tel qu'il lui est proposé et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Comptable du Trésor.

### **C – 5) Approbation du Compte administratif du Budget principal**

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019 présentent les mêmes résultats. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2019 tel qu'il lui est présenté.

### **C – 6) Approbation du Compte administratif du Budget Annexe SPANC**

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019 présentent les mêmes résultats. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2019 tel qu'il lui est présenté.

### **C – 7) Approbation du Compte administratif du Budget Annexe ZAE de CHOYAU**

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019 présentent les mêmes résultats. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2019 tel qu'il lui est présenté.

### **C – 8) Approbation du Compte administratif Budget Port de Bray-sur-Seine**

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019 présentent les mêmes résultats. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2019 tel qu'il lui est présenté.

### **C – 9) Affectation des résultats 2019 du budget principal**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2019 du Budget principal, soit 866 959.39 € en investissement et 2 741 816.83€ en report de fonctionnement.

### **C – 10) Affectation des résultats 2019 du budget Annexe SPANC**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2019 du Budget Annexe SPANC, soit 6 397.20 Euros en report de fonctionnement.

### **C – 11) Affectation des résultats 2019 du budget Annexe ZAE de CHOYAU**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2019 du Budget Annexe ZAE de CHOYAU, soit 40 869.19€ en déficit de fonctionnement reporté.

### **C – 12) Affectation des résultats 2019 du budget Port de Bray-sur-Seine**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2019 du Budget Port de Bray-sur-Seine, soit 14 846.86 € en excédent reporté.

### **C – 13) Adhésion au groupement d'achat d'énergie porté par le SDESM**

Compte tenu de la nécessité de remettre en concurrence le marché de fourniture d'électricité, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement d'achat d'énergie porté par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

### **C – 14) Cession de l'ancien local des restos du cœur**

L'ancien local des restos du cœur ayant été cédé par la Commune de Bray-sur-Seine à l'Euro symbolique, à l'exception de la chaufferie qui dessert le bâtiment dédié aux restaurants du cœur (qui sera démolie) et le local des anciens.

La Commune s'y étant prononcée favorablement, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la cession à l'Euro symbolique de la partie chaufferie de l'ancien local des restos du cœur.

### **C – 15) Promesse de vente de terrains pour la maison de la nature**

La création de la Maison de la Nature nécessite d'acquérir un terrain. Un site est propice à l'accueillir, à Neuville, à proximité immédiate de la réserve naturelle et d'un parking, avec vue sur un plan d'eau et son observatoire. Le terrain envisagé inclut 3

parcelles, le tout occupant une superficie de 13 183 m<sup>2</sup> et appartenant à deux propriétaires disposés à vendre. Une première acquisition porte sur 1650 m<sup>2</sup> de terrain au prix de trente mille Euros.

Le Conseil communautaire, à la majorité compte tenu d'une abstention, approuve le projet de promesse de vente correspondant.

#### **C – 16) Modification de délégués au S2E77**

Sur la demande de la Commune de Coutençon, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne :

- Titulaire : Madame PARQUET Véronique au lieu de Alain VALLEE
- Suppléant : Monsieur JAQUET Gérard au lieu de PERNET Roger

#### **C – 17) Mise à disposition d'un local à l'office de tourisme intercommunautaire**

Le maintien d'un accueil touristique à Bray-sur-Seine nécessite la mise à disposition d'un local. Cette mise à disposition fait l'objet d'un conventionnement tripartite avec la Commune et l'association PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin. La commune met gratuitement le terrain, sis quai de l'Ile, à disposition de la Communauté de communes Bassée Montois pour que cette dernière y installe un local destiné à l'accueil et à la promotion du tourisme ; la commune fournit en outre l'eau et l'électricité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer, pour 2020, les conventions de mise à disposition.

#### **C – 18) Convention annuelle 2020 avec l'association « PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin »**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention pour 2020, qui fixe :

- ▶ à la Communauté de Communes Bassée Montois la charge de mettre un local à disposition et de contribuer financièrement à ce projet d'intérêt touristique ;
- ▶ à l'association la charge de mettre en œuvre le projet touristique.

#### **C – 19) Schéma directeur cyclable Bassée Montois**

Le schéma comprend ses cinq itinéraires. La réalisation des circuits est conditionnée par l'obtention d'aides financières. Compte tenu des opposants au tronçon le long de la RD411, il est concédé de mettre cette partie en option, ce afin de ne pas compromettre le schéma directeur et les subventions qui lui sont liées.

Dans ces nouvelles conditions, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Schéma directeur cyclable Bassée-Montois.

#### **C – 20) Convention pour l'accès au portail de diffusion de données géographiques du SDESM**

Ce conventionnement est destiné à l'utilisation, par le service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, de l'outil ARCOPOLE d'information géographique. Cette utilisation intervient en contrepartie d'un échange de données.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la signature de ladite convention.

#### **C – 21) Vente de Terrain sur la ZAC du Parc de Choyau**

La Communauté de communes et le Département se sont accordés sur un prix de 120 000 €. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de clarifier la délibération n°5-02-07-19 du 2 juillet 2019 à la faveur d'un prix hors taxe de 105 538 € et une TVA sur marge de 14 462 €, soit un prix TTC de 120 000 €.

### **E – ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 :**

Le budget 2020 prendra en compte :



- Les études consacrées aux itinéraires cyclables et notamment sur le canal Bray-La Tombe, au plan climat, au développement portuaire aux maisons des promenades et de la nature ;
- La valorisation des parcours de randonnée ;
- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- La maison de santé et les locaux communautaires ;
- Le pôle culturel ;
- La façade, l'isolation et la chaudière du cinéma ;
- L'aménagement du bâtiment Sautrot pour les restos du cœur ;
- L'acquisition foncière et les travaux de la Maison de la Nature ;
- La maîtrise d'œuvre et les travaux de la Maison des Promenades ;
- L'extension de la Résidence de l'Etang Broda ;
- La connexion fibre optique ;
- Divers travaux et démolition.

L'ensemble de ces opérations représente un budget 2020 d'investissement de 3,1 M€.

L'ampleur du projet de Maison des promenades sera adaptée aux financements obtenus.

### **F – QUESTIONS DIVERSES :**

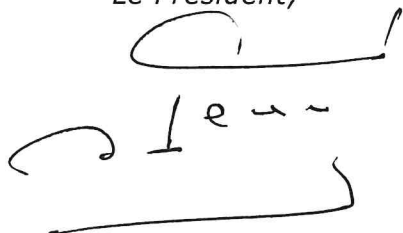
L'assemblée conclut par sept informations :

**F – 1) déménagement des services administratifs :** le 5 février, au 80 rue de la Fontaine à Bray-sur-Seine.

**F – 2) Prochaine séance de Conseil communautaire :** le 25 février pour l'adoption budgétaire.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h00.

*Le Président,*



Jean

*Le secrétaire de séance*

